

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

**AVIS DE CONVOCATION À
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires de LES RESSOURCES YORBEAU INC. (la « **Société** ») aura lieu au 5285, boul. Henri-Bourassa Ouest, Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 1B7, le 17 juin 2025 à 11 h (heure de Montréal).

L'assemblée est tenue aux fins suivantes :

- 1) recevoir les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs y afférent;
- 2) élire les administrateurs de la Société;
- 3) nommer les auditeurs de la Société et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération;
- 4) traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 mai 2025 recevront l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et auront le droit d'y voter en personne ou par procuration.

Par ordre du conseil d'administration

Le président et chef des finances
Les Ressources Yorbeau Inc.,

(s) G. Bodnar Jr.

G. Bodnar Jr.

Montréal, le 16 mai 2025

IMPORTANT

Puisqu'il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'actions soit représenté à l'assemblée, et que le plus grand nombre de voix y soit exprimé, les actionnaires qui ne pourront pas assister à l'assemblée sont priés de bien vouloir **REmplir, DATER, SIGNER et RETOURNER** le formulaire de **PROCURATION** ci-joint à Service aux investisseurs Computershare Inc. dans l'enveloppe ci-jointe fournie à cette fin avant 17 h le 13 juin 2025. Le président de l'assemblée peut accepter ou rejeter le dépôt tardif d'une procuration, mais il n'a aucune obligation d'accepter ou de rejeter une procuration en particulier. Les actionnaires peuvent également voter par téléphone ou via Internet en suivant les directives données sur le formulaire de procuration. Si un actionnaire exerce son droit de vote par téléphone ou via Internet, le formulaire de procuration n'a pas à être complété et retourné. Nous vous prions de consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe pour de plus amples renseignements.